



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GERS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°32-2017-071

PUBLIÉ LE 13 JUIN 2017

Sommaire

DDT

32-2017-06-12-003 - Arrêté plaçant le département du Gers en situation de vigilance sécheresse (2 pages)

Page 3

PREF-DIRCIME

32-2017-05-15-006 - Délégation de signature du président et du trésorier de la chambre de commerce et d'industrie (14 pages)

Page 6

DDT

32-2017-06-12-003

Arrêté plaçant le département du Gers en situation de
vigilance sécheresse

Vigilance sécheresse



PREFET DU GERS

Direction Départementale des Territoires
Service Eau et Risques

n°

ARRÊTÉ

**plaçant le département du Gers
en situation de vigilance sécheresse**

**Le Préfet du Gers,
Chevalier de la Légion d'Honneur**

Vu le code de l'environnement,

Vu le code civil,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des eaux (S.D.A.G.E.) du bassin ADOUR-GARONNE approuvé par le Préfet coordonnateur de Bassin le 1er décembre 2015,

Vu le Schéma d'Aménagement et de Gestion des eaux (S.A.G.E.) du bassin amont de l'Adour approuvé le 19 mars 2015,

Vu le Schéma d'Aménagement et de Gestion des eaux (S.A.G.E.) du bassin de la Midouze approuvé le 29 janvier 2013,

Considérant que le niveau des ressources en eau disponible, les débits de certains cours d'eau et la situation météorologique actuelle justifient la vigilance sur la situation de la ressource en eau du département,

Considérant que dans l'intérêt de la salubrité publique et de la répartition des eaux, il convient de prendre des mesures d'information ou de communication sur l'usage de l'eau ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture,

ARRÊTE

Article 1: Objet :

Le stade de vigilance n'induit pas de mesures de limitation ou de réduction des usages de l'eau.

Il a pour vocation de sensibiliser l'ensemble des usagers du département, privés et publics, sur la nécessité de réaliser des économies d'eau pour préserver ou prolonger la disponibilité de la ressource.

Article 2: Systèmes de mesure

Les compteurs ou systèmes de comptage des prélèvements dans le milieu naturel doivent être relevés tous les mois.

Article 3: Période d'application

Le présent arrêté est applicable à compter de sa signature et cessera de produire ses effets soit par abrogation, soit par la mise en œuvre de mesures de restriction en fonction de l'évolution des situations hydraulique et hydrologique constatées.

Article 4: Publication

Le présent arrêté sera affiché pendant une durée minimum d'un mois aux mairies du département. Un certificat d'affichage constatera l'accomplissement de cette formalité.

Il fera également l'objet d'une insertion en caractère apparent dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département du Gers.

Il est mis en ligne sur le site internet départemental de l'État pendant une durée minimum de un mois.

Il est inséré au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État du département du Gers.

Article 5: Voie et Délais de recours

La présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Pau (cours Lyautey – BP 543 64010 PAU cedex). Le délai de recours est de deux mois à compter de son insertion au Recueil des Actes Administratifs.

Article 6: Exécution

Mesdames et Messieurs le Secrétaire Général de la préfecture, les Sous-préfets de Mirande et Condom, les maires des communes du Gers, le Directeur Régional de l'Écologie de l'Aménagement et du Logement, le Directeur Départemental des Territoires, le Directeur Départemental de l'Agence Régionale de la Santé, le Directeur de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, le Colonel Commandant du Groupement de Gendarmerie du Gers, le Président de la Fédération Départementale du Gers des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, le chef du service départemental de l'Agence Française pour la Biodiversité, le chef du service départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Auch, le **12 JUIN 2017**
le Préfet



Pierre ORY

PREF-DIRCIME

32-2017-05-15-006

Délégation de signature du président et du trésorier de la
chambre de commerce et d'industrie

1 - DELEGATIONS FINANCIERES DU PRESIDENT (PFxx)

- PF.1. Engagement de dépense : acte par lequel la CCI du Gers crée ou constate une obligation de laquelle résultera une dépense, dans le respect des règles de la commande publique, et s'assure de l'existence des crédits disponibles pour y faire face.
Bons de commande.
- PF.2. Réception : acte par lequel la CCI du Gers s'assure que les biens livrés ou les services exécutés ont bien été commandés et qu'ils sont conformes à la commande.
- PF.3. Visa des factures pour bon à payer : acte par lequel la CCI du Gers vérifie la réalité de la dette, arrête le montant de la dépense en vue de permettre le règlement de la facture conformément à son échéance.
- PF.4. Acte dont découle une créance au profit de la CCI : propositions d'intervention, devis...
- PF.5. Acte dont découle une dette de la CCI au profit d'un tiers (caution...)
- PF.6. Cotisations, subventions
- PF.7. Ordonnancement : acte par lequel l'ordonnateur donne l'ordre de payer ou d'enregistrer la dépense ou la charge et donne l'ordre de percevoir ou d'enregistrer la recette ou le produit (mandats de recettes et dépenses).
- PF.8.

N° ordre	Nom et prénom du déléguétaire	Elu/Direction/ Service	Objet/Acte	Montant maximum	Durée de la délégation	Modalités particulières	En cas d'empêchement du Président
1	William VIDAL, 1 ^{er} Vice- Président	PF.8.			Mandature 2017 - 2021		
2	Laure LACOURT	Directeur Général	PF.1. PF.2. PF.3. PF.4. PF.5. PF.6. PF.7.	8 000 € HT 8 000 € HT 50 000 € TTC 30 000 € TTC	Mandature 2017 - 2021	Information Président Information Président Dans le cadre du budget voté ou après le vote de l'AG	



CCI GERS

CCI DU GERS

Délégations de signature

N° ordre	Nom et prénom du déléguétaire	Elu/Direction/ Service	Objet/Acte	Montant maximum	Durée de la délégation	Modalités particulières
3	Valérie VALADIÉ	Responsable service formation	PF.1. PF.2. PF.3. PF.4.	1 500 € TTC 1 500 € TTC	Mandature 2017 - 2021 Sous délégation du Président sur proposition du Directeur Général	PF1 et 2 Avec information DG
4	Luc SERIS	Responsable Service Systèmes d'information	PF.1. PF.2. PF.3. PF.4. PF.5.	1 500 € TTC 1 500 € TTC 8 000 € TTC	Mandature 2017 - 2021 Sous délégation du Président sur proposition du Directeur Général	PF1, 2 et 5 Avec information DG
5	Brigitte MENASPA	Responsable Service Administration	PF.1. PF.2. PF.3. PF.4.	1 500 € TTC 1 500 € TTC	Mandature 2017 - 2021 Sous délégation du Président sur proposition du Directeur Général	PF1 et 2 Avec information DG
6	Catherine MAIRE	Responsable service Information économique	PF.1. PF.2. PF.3. PF.4. PF.5.	1 500 € TTC 1 500 € TTC 8 000 € TTC	Mandature 2017 - 2021 Sous délégation du Président sur proposition du Directeur Général	PF1, 2 et 5 Avec information DG
7	Grégoire MERELLO	Responsable des projets d'aménagement du Territoire	PF.1. PF.2. PF.3. PF.4. PF.5.	1 500 € TTC 1 500 € TTC 8 000 € TTC	Mandature 2017 - 2021 Sous délégation du Président sur proposition du Directeur Général	PF1, 2 et 5 Avec information DG

Fait à Auch, le 15 mai 2017
Le Président de la CCI du Gers

Rémi BRANET



2 - DÉLEGATIONS POUR MARCHÉS PUBLICS (MPxx)

Y compris de procéder aux mêmes actes exercés par voie dématérialisée

- MP.1. envoi des avis d'appel public à la concurrence et des rectificatifs.
- MP.2. convocation des membres des différentes commissions.
- MP.3. signature des courriers de rejet et d'acceptation des candidatures aux soumissionnaires.
- MP.4. signature des courriers liés aux différentes phases de chacune des procédures de passation prévues par le Code des marchés publics.
- MP.5. réception, analyse et sélection des offres.
- MP.6. signature des courriers de motivation de décision de rejet et d'acceptation de candidature et d'offre.
- MP.7. envoi des avis d'attribution.
- MP.8. autorisation du versement d'avances sur marchés.
- MP.9. réception des plis relatifs aux marchés publics, dont signature des récépissés.

N° ordre	Nom et prénom du déléguétaire	Elu/Direction/ Service	Objet/Acte	Montant maximum	Durée de la délégation	Modalités particulières
1	Laure LACOURT	Directeur Général	MP.1. MP.2. MP.3. MP.4. MP.5. MP.6. MP.7. MP.8.		Mandature 2017 - 2021	
2	Catherine MAIRE	Responsable Information Economique	MP.5.	90 000 € HT	Mandature 2017 - 2021 Sous délégation du Président sur proposition du Directeur Général	



CCI DU GERS

CCI GERS

Délégations de signature

N° ordre	Nom et prénom du déléguétaire	Elu/Direction/ Service	Objet/Acte	Montant maximum	Durée de la délégation	Modalités particulières
3	Grégory MERELLO	Responsable des projets Aménagement du Territoire	MP.5.	90 000 € HT	Mandature 2017 - 2021 Sous délégation du Président sur proposition du Directeur Général	
4	Luc SERIS	Responsable Service Systèmes d'Information	MP.5.	90 000 € HT	Mandature 2017 - 2021 Sous délégation du Président sur proposition du Directeur Général	
5	Kyriaki PANAGIOTAKI	Animateur - Chef de projet	MP.1. MP.2. MP.3. MP.4. MP.5. MP.6. MP.7. MP.9.	90 000 € HT 90 000 € HT 90 000 € HT 90 000 € HT	Mandature 2017 - 2021 Sous délégation du Président sur proposition du Directeur Général	
6	Anne Marie FABAS Dominique ROZES	Collaboratrices service administration	MP.9.		Mandature 2017 - 2021 Sous délégation du Président sur proposition du Directeur Général	

Fait à Auch, le 15 mai 2017
Le Président de la CCI du Gers

Rémi BRANET

3 - DELEGATIONS JURIDIQUES (Jxx)

- J.1. contrats de prestations exécutées par la CCI du Gers.
- J.2. contrats de prestations exécutées par un tiers
- J.3. contrats de mise à disposition de locaux.
- J.4. contrats de locations de salles.
- J.5. conventions.
- J.6. attestations financières et rapports financiers.
- J.7. déclarations et formalités fiscales.
- J.8. autres déclarations et formalités administratives.
- J.9. déclarations à la CNIL.
- J.10. dépôts de marques.
- J.11. actes de procédures.
- J.12. opérations postales, dont signature des accusés de réception.
- J.13. réception des plis autres que ceux relatifs aux marchés publics, dont signature des récépissés.

N° ordre	Nom et prénom du déléguétaire	Elu/ Direction/ Service	Objet/Acte	Montant maximum	Durée de la délégation	Modalités particulières
1	Laure LACOURT	Directeur Général	J.1. J.2. J.3. J.4. J.5. J.6. J.7. J.8. J.9. J.10. J.11.		Mandature 2017 - 2021	En cas d'empêchement du Président.

N° ordre	Nom et prénom du déléguataire	Elu/ Direction/ Service	Objet/Acte	Montant maximum	Durée de la délégation	Modalités particulières
2	Anne Marie FABAS Dominique ROZES	Collaboratrices service administration	J.12. J.13.		Mandature 2017 - 2021 Sous délégation du Président sur proposition du Directeur Général	
3	Valérie VALADIÉ	Responsable service formation	J.2.		Mandature 2017 - 2021 Sous délégation du Président sur proposition du Directeur Général	Contrats de prestations vacataires liés à l'activité formation

Fait à Auch, le 15 mai 2017
Le Président de la CCI du Gers

Rémi BRANET



4 - AFFAIRES SOCIALES (ASxx)

- Recrutement : lancement de la procédure de recrutement et signature de la lettre d'engagement ou du contrat de travail.
- AS.1. Titularisation.
AS.2. Détachement, mise à disposition
AS.3. Temps partiel.
AS.4. Congé parental.
AS.5. Congé sans rémunération.
AS.6. Congés de formation et de perfectionnement.
AS.7. Attestations sociales.
AS.8. Déclarations sociales.
AS.9. Certificats de travail.
AS.10. Contrats de vacataires.
AS.11. Contrats d'intérim.
AS.12. Conventions de stage.
AS.13. Autorisation de cumul d'emploi.
AS.14. Déplacements et missions du personnel
AS.15. Correspondances avec les représentants du personnel et les délégués syndicaux
AS.16.

Délégations de signature

N° ordre	Nom et prénom du déléguétaire	Direction/ Service	Objet/Acte	Durée de la délégation	Modalités particulières
1	Laure LACOURT	Directeur Général	AS1. AS.2. AS.3. AS.4. AS.5. AS.6. AS.7. AS.8.	Mandature 2017 - 2021 AS.9. AS.10. AS.11. AS.12. AS.13. AS.14. AS.15. AS.16.	Information Président Information Président Information du Président
3	Brigitte MENASPA	Responsable Service Administration	AS.15.		Mandature 2017 - 2021 Sous délégation du Président sur proposition du Directeur Général

Fait à Auch, le 15 mai 2017
Le Président de la CCI du Gers



Rémi BRANET

5 - DELEGATIONS DU PRESIDENT EN MATIERE D'ADMINISTRATION GENERALE (AGxx)

- | | |
|--------|---|
| AG.1. | Correspondances officielles (Elus des collectivités, Préfets, Ministère...) |
| AG.2. | Correspondances administratives courantes |
| AG.3. | Représentation du Président en matière d'administration Générale |
| AG.4. | Communication |
| AG.5. | Organisation Interne des services |
| AG.6. | Correspondances administratives relatives aux formalités liées aux missions du CFE (Centre de Formalités des Entreprises) |
| AG.7. | Correspondances administratives relatives aux formalités à l'exportation |
| AG.8. | Correspondances administratives relatives aux formalités de conclusion de contrat d'apprentissage |
| AG.9. | Correspondances administratives relatives aux locations de salles |
| AG.10. | Correspondances relatives aux services rendus aux entreprises |
| AG.11 | Chambersign |

N° ordre	Nom et prénom du déléguétaire	Direction/ Service	Objet/Acte	Durée de la délégation	Modalités particulières
1	William VIDAL	1 ^{er} Vice-Président	AG.1.	Mandature 2017 - 2021	Avec Information du Président
2	Laure LACOURT	Directeur Général	AG.1. AG.2. AG.3. AG.4. AG.5. AG.7. AG.10.	Mandature 2017 - 2021	Avec Information du Président



CCI DU GERS

CCI GERS

Délégations de signature

N° ordre	Nom et prénom du déléguataire	Direction/ Service	Objet/Acte	Durée de la délégation	Modalités particulières
3	Sophie MONTELIEU	Chargeée de formalités	AG.6. AG.7. AG.11.	Mandature 2017 - 2021 Sous délégation du Président sur proposition du Directeur Général	
4	Christine BACQUÉ	Chargeée de Formalités	AG.7. AG.8. AG.9.	Mandature 2017 - 2021 Sous délégation du Président sur proposition du Directeur Général	
5	Justine CAPOT	Chargeée de Formalités	AG.6. AG.7. AG.11	Mandature 2017 - 2021 Sous délégation du Président sur proposition du Directeur Général	
6	Anne-Marie FABAS	Secrétaire Service Administration	AG.9.	Mandature 2017 - 2021 Sous délégation du Président sur proposition du Directeur Général	
7	Valérie VALADIE	Responsable service formation	AG.2.	Mandature 2017 - 2021 Sous délégation du Président sur proposition du Directeur Général	

N° ordre	Nom et prénom du déléguétaire	Direction/ Service	Objet/Acte	Durée de la délégation	Modalités particulières
8	Luc SERIS	Responsable Service Systèmes d'information	AG.2.	Mandature 2017 - 2021 Sous délégation du Président sur proposition du Directeur Général	
9	Brigitte MENASPA	Responsable Service Administration	AG.2. AG.10.	Mandature 2017 - 2021 Sous délégation du Président sur proposition du Directeur Général	
10	Catherine MAIRE	Responsable service Information économique	AG.2.	Mandature 2017 - 2021 Sous délégation du Président sur proposition du Directeur Général	
11	Grégoire MERELLO	Responsable des Projets Aménagement du Territoire	AG.2.	Mandature 2017 - 2021 Sous délégation du Président sur proposition du Directeur Général	
12	Sarah MATHIEU	Chargée de Formalités	AG.6. AG.8.	Mandature 2017 - 2021 Sous délégation du Président sur proposition du Directeur Général	
13	Dominique ROZES	Secrétaire Service Administration	AG.8.	Mandature 2017 - 2021 Sous délégation du Président sur proposition du Directeur Général	



CCI DU GERS

CCI GERS

Délégations de signature

N° ordre	Nom et prénom du déléguétaire	Direction/ Service	Objet/Acte	Durée de la délégation	Modalités particulières
14	Morganne VERGLAS	Animateur Filières et Réseaux	AG 7.	Mandature 2017 - 2021 Sous délégation du Président sur proposition du Directeur Général	

Fait à Auch, le 15 mai 2017
Le Président de la CCI du Gers

Rémi BRANET

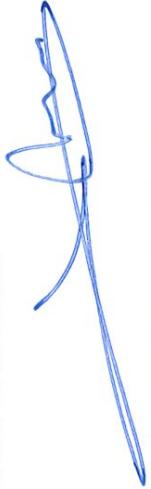
6 - DELEGATIONS FINANCIERES DU TRESORIER (TF)

- TF.1. Ouverture/clôture des comptes bancaires auprès du Trésor Public, des banques et autres établissements
 TF.2. Gestion de trésorerie : Décisions de placement et de rémunération de la trésorerie, mobilisation de financements, emprunt.
 TF.3. Signature des titres de paiement sur comptes: chèques, lettres chèques, virements émis et autorisations de prélevement à décaisser.
 Opérations relatives aux encassements . endossement des chèques et ordres de prélevement à encasser.
 Opérations courantes de trésorerie : virements de compte à compte, transmission des ordres de placement, transmission des ordres de prélevement.
 TF.5. Visa des mandats de paiement et des titres de perception de recettes préalablement signés par le président ou son déléguétaire
 TF.6. Régie de recettes et dépenses limitée à 1 500 € par mois de dépenses et recettes
 TF.7. Paiement : acte par lequel le trésorier autorise le règlement ou l'enregistrement des dépenses ou des charges.

N° ordre	Nom et prénom du déléguétaire	Elu/ Direction/ Service	Objet/Acte	Durée de la délégation	Modalités particulières
1	Alain CASTELLS	Trésorier adjoint	TF.1. TF.3. TF.6. TF.8.	Mandature 2017 - 2021	En cas d'empêchement du Trésorier.
2	Corinne BARON	Responsable des Finances et du Patrimoine	TF.2. TF.4. TF.5. TF.7.	Mandature 2017 - 2021	

Fait à Auch, le 15 mai 2017
 Le Trésorier de la CCI du Gers

Vanessa DESBONS



7 - DELEGATIONS DU TRESORIER DANS LE CADRE DU TELE-PAIEMENT (TDTPxx)

TDTP.1. Validation électronique du télé-paiement des impôts et taxes de la CCI du Gers après mandatement/liquidation du Président et du Trésorier.
 TDTP.2. Validation électronique du télé-paiement des charges sociales de la CCI du Gers après mandatement/liquidation du Président et du Trésorier.

N° ordre	Nom et prénom du déléguétaire	Direction/ Service	Objet/Acte	Durée de la délégation	Modalités particulières
1	Corinne BARON	Responsable des Finances et du Patrimoine	TDTP.1. TDTP.2.	Mandature 2017 - 2021	

Fait à Auch, le 15 mai 2017
 Le Trésorier de la CCI du Gers

Vanessa DESBONS

